

ON-LINE



✳ **Déplacement** - Suite à l'adhésion de Besse-Super Besse à la Charte en faveur du développement durable, l'ANMSM s'est rendue, le 7 avril, dans la station auvergnate afin de présenter la démarche à ses adhérents du Massif central, du Mont-Dore en particulier. Guy Vaxelaire (photo), maire de La Besse, animait les débats. Besse-Super Besse est la 51ème station de l'ANMSM à avoir signé la Charte.

✳ **Charte** - Les référents Carbone des stations de l'ANMSM engagées dans un démarche d'évaluation de leurs émissions de CO2 se sont retrouvés, le 1er avril à Lyon, pour une résolution groupée, en présence de représentants de l'ADEME, de Mountain Rider et de Solwing. Il est apparu, notamment, que les transports sont à l'origine de 50% des émissions. Venir en station implique en effet un déplacement. Une dizaine d'autres sources - dont le "résidentiel" (17% des émissions) - ont été recensées. Prochaine étape le 12 juin, avec la réunion du comité stratégique à Lyon.

✳ **Expérience** - Lors des vacances de Pâques, deux bus électriques (45 et 22 places) ont circulé, en plus des navettes existantes, pour le transport des clients sur la station des 2 Alpes. Cette initiative, qui vise à promouvoir les déplacements "doux", résulte d'un partenariat avec EDF et l'ANMSM, dans le fil de la signature par la communauté de communes des 2 Alpes de la Charte en faveur du développement durable. Ax-les-Thermes procédera à une expérience du même type cet été.

Interview

«Anticiper et optimiser la gestion de l'énergie.»



GUY VAXELAIRE
MAIRE DE LA BRESSE,
CONSEILLER
GENERAL DES VOSGES

Pourquoi avoir conservé la régie municipale ?

Notre régie d'électricité permet de faire face aux fortes hausses de la demande en électricité tout en favorisant une meilleure gestion. Si la régie ne produisait pas sa propre électricité, la commune maîtriserait moins bien sa facture énergétique. En effet, La Bresse est une station touristique d'été et d'hiver comptant 7 000 lits d'accueil avec un climat assez rude. La consommation énergétique est élevée, surtout en hiver avec l'alimentation du domaine skiable : 25 remontées mécaniques, 5 télésièges, 200 canons à neige, chauffage, etc. Elle doit alors

répondre à des besoins en énergie très variables, notamment aux heures de pointe, ne permettant plus de rester en adéquation avec le contrat d'achat à EDF. La production complémentaire fournie par les centrales hydro-électriques permet de compenser ces importantes disparités.

Quels sont les avantages d'une telle régie pour La Bresse ?

La régie emploie 11 salariés permanents, qui bénéficient du statut d'EDF. Elle verse la taxe professionnelle à la commune, au département et à la région, comme toute entreprise. Elle reverse également une partie de l'excédent de fonctionnement à la commune ; ces dernières années, il dépassait le million de francs (1,8 million de francs en 1998). De plus, l'usager n'a pas à acquitter la taxe communale sur l'électricité - qui peut atteindre 8 %. Quant au contribuable, il acquitte une quote-part inférieure du fait de la recette par le budget de la ville d'une partie de l'excédent.

Quels sont vos projets de développement ?

Nos projets sont de plusieurs types. Tout d'abord, la modernisation des équipements, l'automatisation des moyens de production et la conduite des réseaux moyenne tension sont devenues nécessaires. Ensuite, le développement local de l'activité industrielle et touristique induit l'augmentation de la production. Une nouvelle centrale est donc prévue, reprenant les eaux des centrales en amont. L'investissement sera d'environ 12 à 13 millions de francs et permettra d'augmenter la production de 40 %. Enfin, grâce à cette forte synergie entre la régie et la commune, nous enfouissons le réseau électrique et l'anticipons à chaque nouveau chantier sur le domaine. Ces améliorations participent à l'embellissement du site, qui est aussi notre patrimoine et notre principale richesse.

La régie électrique de La Bresse en chiffres (1998)

- **Effectif** : 11 agents EDF • **Longueur du réseau** : 180 kilomètres (basse et moyenne tensions)
- **Energie électrique distribuée** : 43 581 MW/h, dont 5 165 MW/h autoproduits
- **Nombre d'abonnés** : 3 539 en basse tension (230/400 V) et 48 en moyenne tension (20 000 V)
- **Budget global** : 30 millions de francs par an
- **Installations** : 3 centrales hydroélectriques utilisant des barrages d'altitude et 2 centrales dites "au fil de l'eau" (dans la rivière)